SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
Département de l'Indre

Liste des délibérations de la séance du 22 Janvier 2026

Numéro délibération	Objet de la délibération
2026 1	Débat Orientations budgétaires 2026
2026 2	Opération bouchures Participation financière achat plants
2026 3	Appel à projets MAIF pour la biodiversité
2026 4	Contrat à durée indéterminée Poste Ludothécaire Maison Enfance 17 février 2026

Parc naturel régional de la Brenne

Une autre vie s'invente ici

Nombre de membres en exercice :	**74**
Nombre de membres présents :	**38**
Nombre de membres représentés :	**0**
Date de convocation :	**13 janvier 2026**

Azay-le-Ferron
Bélâbre
Le Blanc
Chalais
Chazelet
Chitray
Ciron
Concremiers
Douadic
Fontgombault
Ingrandes
Lignac
Lingé
Luant
Lurais
Lureuil
Luzeret
Martizay
Mauvières
Méobecq
Mérigny
Mézières-en-Brenne
Migné
Néons-sur-Creuse
Neuillay-les-Bois
Nuret-le-Ferron
Obterre
Oulches
Paulnay
La Pérouille
Pouligny-Saint-Pierre
Preuilly-la-Ville
Prissac
Rivarennes
Rosnay
Ruffec-le-Château
Sacierges-Saint-Martin
Saint-Aigny
Saint-Civran
Saint-Gaultier
Sainte-Gemme
Saint-Hilaire-sur-Benaize
Saint-Michel-en-Brenne
Saulnay
Sauzelles
Thenay
Tilly
Tournon-Saint-Martin
Vendœuvres
Vigoux
Villiers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt six, le vingt deux janvier, le Comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bélâbre, sous la présidence de Laurent LAROCHE.

Membres votants présents :

Mesdames AVRIL Sabine, BODIN Carole, BOSSU Marie, CHAMFLY Véronique, CORBEAU Nathalie, DELAIGUE Dominique, DUBOIS Valérie, DUBRAC Elisabeth, DUMANS Amélie, FOUCHET Mathilde, GILLARD Geneviève, LACOU Lydie, MILLET Ginette, RAOUI Christelle, TARDY Dominique, VRIGNAT Frédérique.

Messieurs BEAUCOURT Thierry, BERNARD Thierry, BLANCHET Régis, BLONDEAU Gérard, BOIRON Patrice, CAILLAUD Stéphane, DARREAU Jean-Pierre, DENIS Christian, GOURLAY Philippe, HERVO Dominique, HOLMGREN Christopher, HOUSSIN Patrice, LAROCHE Laurent, MOULENE Alain, MOUSSET Hubert, PICOT Franck, ROLLET Didier, SECHERESSE Jean, TOUZET Gilles, VANDAELE Christophe, VIDY Jean, WILLIAMS Richard.

Membres suppléants présents :

Messieurs BRUNEAU Didier, JOUOT Hubert, NEVIERE Alain.

Étaient excusés :

Mesdames BARRAL Annie, BIDAUD Nadine, CHAGNON Cathy, MARONNEAU Christine, PIPEREAU Brigitte, WUNSCH Mylène.

Messieurs BERGEAT Serge, BOUE Dominique, CAMUS Jean-Louis, CHARTIER Bruno, CONFOLANT Patrice, DODY Joël, FALQUIER Walter, GODET Jérémie, JUBERT Christophe.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme DELZOR Aurélie, Chargée de mission PNR
Mme LAVAUD Stéphanie, Secrétaire PNR
Mme MAUSSIRE Guylène, Maire de Tilly
Mme PIETU Emilie, Région Centre
Mme RAYNAUD Aurélie, Chargée de mission PNR
Mme RICHARD Isabelle, Secrétaire PNR
Mme SAURET Estelle, Chargée de mission PNR
Mme TURQUOIS Nolwenn, Chargée de mission PNR

M. CHEZEAUX, Maire de Saint-Aigny
M. GERVAIS Christophe, La Nouvelle République
M. LALANGE Sébastien, Directeur adjoint PNR
M. LEROY Guy, Directeur PNR
M. MAUVE Jean-Paul, Président des Lieutenants de louveterie de l'Indre
M. RIGAUD Sébastien, Chargé de mission PNR

2026.1

Le Président présente au Comité syndical le rapport portant sur les orientations budgétaires 2026 (joint en annexe).

Le Comité syndical a examiné le dossier des orientations budgétaires 2026 présenté par le Président et a pris acte de la tenue des débats.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LE BOUCHET 36300 ROSNAY

Le Président

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 29 JAN. 2026

Affiché, le 29 JAN. 2026

Certifié exécutoire,
Le Président

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LE BOUCHET 36300 ROSNAY

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026
COMITE SYNDICAL DU 22 JANVIER 2026

Les dotations et autres recettes

Recettes statutaires :

Stabilité des dotations :

Région	677 700 € (462 000+215 700)
Département	145 000 €
Communes	199 000 €
Etat (via DREAL)	150 000 €

Recettes par opérations :

- Contrat de Parc : suite aux contraintes budgétaires auxquelles la Région Centre – Val de Loire doit faire face, elle a malgré tout décidé de maintenir les montants des subventions pour 2025 et 2026. Les modalités de versement ont été modifiées. (Pour le fonctionnement 80% seront versés en année N et 20% en N+1 au lieu de 80% et 20% dans la même année. Pour l'investissement c'est 40% en année N et 60% en N+1 au lieu de 50% en année N et 50% en N+1. Cette enveloppe se décompose en 72 600€ en fonctionnement et 108 900€ en investissement.
- L'ATZH, permet le financement d'une grande partie des actions et des postes du pôle Nature pour les années 2025 à 2027.
- Le dispositif « Fonds Vert » qui a été mobilisé fin 2023 pour participer au financement d'opérations en faveur de la régulation des Espèces Exotiques Envahissantes (Jussie et Ecrevisse), le dossier a été déposé pour un financement sur plusieurs années.
- Budget annexe « Petite enfance » : pas d'augmentation des cotisations communales. Il est envisagé de réintégrer les éléments ce budget annexe dans la budget principal tout en conservant un suivi analytique de cette opération.
- Relais Brenne Initiative Jeunes : pas d'augmentation des cotisations communales.
- Le financement du Pacte Territorial (ex OPAH) est assuré par une participation des trois Communautés de Communes au travers de leurs contributions au titre du SCoT Brenne – Marche, en complément des aides de l'ANAH et du FEDER. Les actions engagées dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE – Maison de la Rénovation) seront intégrées dans le cadre du Pacte Territorial. Face aux incertitudes actuelles liées au contexte du Service Public de Rénovation de l'Habitat, notamment les récentes annonces de suspensions ou de réorientations de certaines aides publiques, il sera nécessaire de s'assurer de la possible mobilisation de fonds complémentaires pour permettre de pérenniser cette action.
- La contribution à Initiative Brenne pour le volet développement économique du Parc est financée sur les « fonds propres » du Syndicat Mixte.
- « Destination Brenne », les personnels du Parc mis à disposition auprès de l'association sont dorénavant salariés directement par Destination Brenne, hormis la Chargée de Missions. Le Parc verse en contrepartie une subvention à l'association d'un montant équivalent à la charge représentée par les salaires concernés.
- Dans le cadre du projet d'extension du PNR Brenne aux 10 communes de la MOVA et pour leur permettre de disposer d'un soutien technique pour la mise en œuvre du CRST, il a été décidé de demander une participation financière de 3,5 euros par habitant à ces communes.
- Les communes du Parc perçoivent une dotation aménités rurales au titre du soutien financier de l'État aux communes rurales abritant des aires naturelles protégées. Cette dotation a été

institué pour aider les communes à préserver les réservoirs de biodiversité, puits de carbone, ressources naturelles, paysages remarquables. Cette dotation est libre d'emploi, mais sa pérennité pourrait dépendre de la justification de l'utilisation de ces fonds pour des opérations rentrant dans ce cadre. Certaines action mises en œuvre par le Parc peuvent servir de support à l'utilisation de tels fonds.

Les actions envisagées

Les programmes initiés et portés par le PNR se déroulent dans la majorité des cas sur plusieurs exercices budgétaires. Aussi les projets évoqués dans le cadre de ce Débat d'Orientation Budgétaire pour 2026 peuvent à la fois correspondre à des d'opérations engagées les années précédentes et reconduites ou des nouvelles actions qui se poursuivront sur les années suivantes.

- **L'Accord de territoire zones humides (ATZH),** signé pour la période 2025-2027, est adossé au 12ème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

  14 actions sont portées par le Parc dans le cadre de l'ATZH et seront poursuivies en 2026. L'essentiel des missions couvertes par le pôle Nature bénéficie des financements mobilisés dans le cadre de ce contrat. Outre les actions d'animation des sites Natura 2000 Brenne/Grande Brenne et vallées de la Creuse et de l'Anglin dont le Parc est animateur, on peut citer comme actions :

  « l'adaptation du réseau de plans d'eau au réchauffement climatique » qui vise à ouvrir une réflexion générale sur l'avenir de la Brenne et de ses étangs ;
  « la cartographie des zones humides », action sur laquelle les attentes de l'État sont très fortes, mais qui rencontre des difficultés du fait d'un aspect chronophage en lien avec la complexité des milieux et du foncier ;
  « l'opération mares » composée de deux volets : la restauration de mares pour préserver des espèces inféodées à ces milieux et la sensibilisation des élus et scolaires d'une commune ;
  « l'organisation du mois des zones humides » : tout au long du mois de février, des animations sont organisées pour sensibiliser l'ensemble des habitants du territoire sur une thématique. En 2026, le thème retenu est : « Zones humides et savoirs traditionnels : célébrer le patrimoine culturel ».

  À noter que sur toutes les actions inscrites à l'ATZH, seule l'action « Suivi long terme eau et biodiversité d'étangs restaurés » n'a pu être initiée en 2025 faute de financement.

- L'année 2026 est une année charnière pour la **Réserve naturelle régionale « Terres et étangs de Brenne, Massé-Foucault »** puisqu'il s'agit de l'année de rédaction du nouveau plan de gestion (2027-2037). La mise en œuvre du plan de gestion actuel sera poursuivie en 2026 avec le début des travaux du projet du sentier de Grande boucle au deuxième semestre 2026 (pour une ouverture au public prévue à l'automne 2027).

- La lutte contre les **espèces exotiques envahissantes (EEE)** centrée plus particulièrement sur la Jussie et l'Écrevisse rouge de Louisiane (ERL) continuera grâce à des subventions obtenues dans le cadre du programme France nation verte.

- Les actions de lutte contre les EEE inscrites dans le cadre des **PSE étangs** (programme porté par le WWF) seront poursuivies. Les missions connexes seront poursuivies : visites d'échange avec les propriétaires engagés dans le programme, visites des pêches, protocole BECOME (pour mesurer la qualité de l'eau des étangs).

- Une réflexion sur la création d'une **Association foncière pastorale** (AFP) pourrait être initiée en 2026. Cette étude de faisabilité comprendra un travail bibliographique, un état des lieux et une enquête sociologique. Elle sera réalisée soit par un stagiaire soit dans le cadre d'un projet tutoré.

- Des fonds ont été sollicités à la DREAL Centre-Val de Loire afin de mener plusieurs actions de **connaissances naturalistes** : recherche du Pélobate brun ; mise en place d'un inventaire faune en milieu humide par éco-acoustique ; inventaire flore et odonates des exclos réalisés précédemment dans des étangs.

- Le travail engagé avec les communes du territoire depuis 2022 sur la redynamisation du réseau **d'Espaces naturels communaux** (ENC) sera poursuivi. Des conventions de mise en place d'ENC sont en cours de signature sur les communes de Douadic, Saint-Gaultier, Vendœuvres et Rivarennes ; d'autres communes seront démarchées.

- Le travail mené par le Parc depuis de nombreuses années en faveur des **haies** sera poursuivis, avec notamment l'aboutissement de la démarche soutenue par l'Agence de l'eau dans le cadre de **PSE Haies**.

- La nouvelle programmation européenne du FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) couvre en théorie la période de 2023 à 2027. Le Parc a été à nouveau retenu pour porter un programme **LEADER**.
  Toutefois, les actions qui devaient pouvoir débuter dans le cadre de ce dispositif dans le courant de l'année 2024, n'ont toujours pas pu obtenir, en 2025, d'accords officiels de financement. Certains dossiers ont été présentés mais leurs instructions ne sont toujours pas abouties. Les crédits affectés à l'animation du programme n'ont toujours pas fait l'objet de notification officielle et surtout de versement.

- Le nouveau **Pacte Territorial** devrait pouvoir bénéficier de crédits de l'ANAH et du FEDER Il a également été convenu que ce dispositif serait financé par les des communautés de Communes via le SCoT Brenne Marche. Cette opération développée au sein de la Maison de la Rénovation qui est dorénavant installée sur le site de la Maison du Parc. Il s'agit de financer un poste d'animateur à plein temps et d'un poste d'accueil et de renseignement en complément de parties de postes de chargé de mission Climat Energie et d'architecte.
  Toutefois une grande incertitude entoure cette opération suite aux réductions annoncées dans le cadre du dispositif national « Ma Prim'rénove » et des reports décidés début 2026 du fait de non adoption du projet de Loi de finances pour 2026. Il a donc été décidé d'attendre le retour des services de l'Etat avant d'engager de nouvelles opérations et notamment les prestations d'accueil et de conseil dont celles effectuées par l'ADIL.

- Le PNR a été lauréat d'un **AMI Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires**, porté par la Banque des territoires dans le cadre du dispositif « France 2030 » pour un projet de Pôle expérimental pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques. Différentes actions ont été engagées pour la création d'un filière végétale locale en lien avec les opérations de plantation de haies, pour le portage d'opération groupée d'agrivoltaïsme, pour l'entretien local et la création de machines agricoles et pour la valorisation du site des trois musées à Prissac. En parallèle une action en faveur du développement d'une filière chanvre a été initiée.
  Grâce au soutien de la Banque des territoires via France 2030, une première phase de maturation a été engagée en 2025 et doit s'achever à la fin du premier semestre 2026 ou courant du troisième trimestre. Cette première phase permet d'étudier les conditions de passage à une phase de réalisation et d'investissement qui pourrait se poursuivre sur 5 ans.
  Des actions restent à engager au début de l'année 2026, avec éventuellement la possibilité de se poursuivre jusqu'en septembre. A ce jour la finalisation d'un dossier permettant de mobiliser des crédits pour une phase de réalisation semble difficilement atteignable.

- L'Office de Tourisme Intercommunautaire, « **Destination Brenne** » gère dorénavant l'ensemble de La Boutique (espace dégustation et vente de produits). Le personnel antérieurement mis à disposition de l'accueil touristique et pour la vente de produits locaux est intégralement transféré à Destination Brenne. Le PNR verse donc une subvention à l'association

équivalente aux salaires de ceux-ci. Seule la Chargée de mission tourisme continue d'être mise à disposition pour un ½ temps sans transfert vers l'association.
Deux conventions, se terminant fin 2026, ont été signées entre le PNR et Destination Brenne, pour formaliser les relations entre les deux structures (gestion du transfert des agents et attentes réciproques des deux structures mais également encadrer l'utilisation des locaux mis à disposition au sein de la Maison du Parc et détermine le loyer).

- Dans le domaine du Tourisme, de nombreuses actions sont reconduites d'année en année notamment pour ce qui concerne les **différents outils de communication**. Il sera proposé la signature d'une convention avec le prestataire qui développe le concept « Wivisite » qui permet de développer des découvertes de sites par l'intermédiaire d'une application internet couplée à des QR Codes. Des actions relatives à la **randonnée** seront également poursuivies et reconduites.

- La **gestion du château d'Azay-le-Ferron** se poursuivra dans le cadre d'une nouvelle convention de deux ans signée avec la Ville de Tours pour les saisons 2026 et 2027. Celle-ci prévoit toujours le financement d'un poste de guide conférencier et le versement d'une subvention de 15 000€ par an. La réflexion envisagée sur la mise en œuvre d'une nouvelle organisation pour la gestion du site n'a pour l'instant pas avancée, mais la Ville de Tours a fait savoir qu'elle travaillait sur la possibilité de revenir sur le leg.

- Le **Projet Alimentaire de Territoire** (PAT) se poursuivra en 2026, avec la mise en place d'actions opérationnelles dans le domaine de l'alimentation.

- Les actions prévues dans le **Contrat Local de Santé (CLS)** se poursuivront en 2026, permettant la suite d'actions engagées en 2025 dans le domaine de la santé mentales, du soutien aux familles et à la parentalité et de projets permettant de répondre aux impacts du changement climatique (végétalisation, ...).

- Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, la nouvelle **Convention Territoriale Globale (CTG)** signée avec la CAF fin 2025 permet de conserver un niveau d'intervention identique. Par ailleurs, il est toujours possible de mobiliser des enveloppes complémentaires pour certaines opérations spécifiques auprès de la CAF mais également de la MSA.

- Des actions seront poursuivies en 2026 dans le domaine de la **mobilité**. Le Parc ayant été lauréat en 2025 d'un appel à projet de l'ADEME autour de la mobilité douce et notamment du vélo. Un nouveau schéma cyclable intégrant les questions touristiques et de la mobilité du quotidien devrait aboutir dans le courant de l'année 2026.

- Le travail **d'inventaire du Patrimoine rural** sera poursuivi en 2026 dans le cadre d'une nouvelle convention signée en 2025 entre la Région et le Parc qui permet de contribuer partiellement au financement d'un poste pour mener à bien cette opération depuis de nombreuses années. Ce travail d'inventaire est également complété par la réalisation de plaquettes communales de présentation des recherches effectuées.

- Le Parc propose d'organiser des chantiers participatifs associant **préservation du patrimoine, transmission de savoir-faire et participation citoyenne**. Un nouvel appel à projet a été lancé pour mettre en œuvre des chantiers en faveur du petit patrimoine bâti (muret maçonné, calvaire, loge, fontaine, lavoir, puits, menuiseries en bois à repeindre à l'ocre, etc.) ou de murets en pierre sèche (muret de soutènement ou muret séparatif). Les travaux seront réalisés par des groupes de volontaires (ados ou adultes) encadrés par un professionnel.

- Deux nouveaux postes bénéficiant du dispositif **VTA** (Volontaire Territorial en Administration), ont été accordés fin 2025 et un troisième a été sollicité pour début 2026. Il s'agit d'un poste concerne la **médiation culturelle**, un affecté à la mission mise en place dans le cadre de l'accueil des **nouveaux arrivants** et un sur les missions **d'urbanisme et de paysage**

- Les **investissements** autres que ceux de la Réserve Naturelle concerneront des travaux d'entretien des bâtiments de la Maison du Parc et plus particulièrement au niveau de l'espace restauration de la Boutique. Des aménagements légers sont également prévus sur les abords des bâtiments de la Maison du Parc et pour le sentier de découverte.
  Une réflexion est également en cours pour la réfection de la toiture de la Maison de la Nature et pour équiper celle-ci avec des panneaux photovoltaïques.

Ressources humaines

ETAT DES EFFECTIFS EN 2025 (y compris Maison de l'enfance)

TITULAIRES		CONTRACTUELS						TOTAL	
		CDI		CDD		Autres Contrats (Agents de service, guide, agent d'accueil, ...)			
Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP	**Nb**	**ETP**
21	20	8	7.9	21	21	20	6.5	**70**	**56.4**

Un agent affecté aux brigades d'intervention sur les espèces exotiques envahissantes, sur la gestion des troupeaux et sur l'entretien de la Maison du Parc a été arrêté de longs mois pour des raisons médicales en 2025. Il a repris son activité en mi-temps thérapeutique et a été remplacé par un agent contractuel en CDD. Cette personne a fait savoir en fin d'année 2025 qu'elle souhaitait démissionner et elle quittera donc les effectifs du Parc fin janvier 2026.

De même, la personne en charge de l'entretien du site de la Maison du Parc a bénéficié d'une retraite pour invalidité, suite à d'importants problèmes de santé. Cet agent n'a pas été remplacé et les missions qu'il effectuait sont ponctuellement assurées par les agents de l'équipe de gestion des troupeaux et des espèces exotiques envahissantes. Il sera nécessaire de trouver une solution plus pérenne.

Par ailleurs, la personne qui faisait le ménage des locaux de la partie administrative de la Maison du Parc a également fait valoir ses droits à la retraite fin décembre 2025. Une solution de remplacement est actuellement à l'étude mais il faudra également voir pour palier durablement à son remplacement.

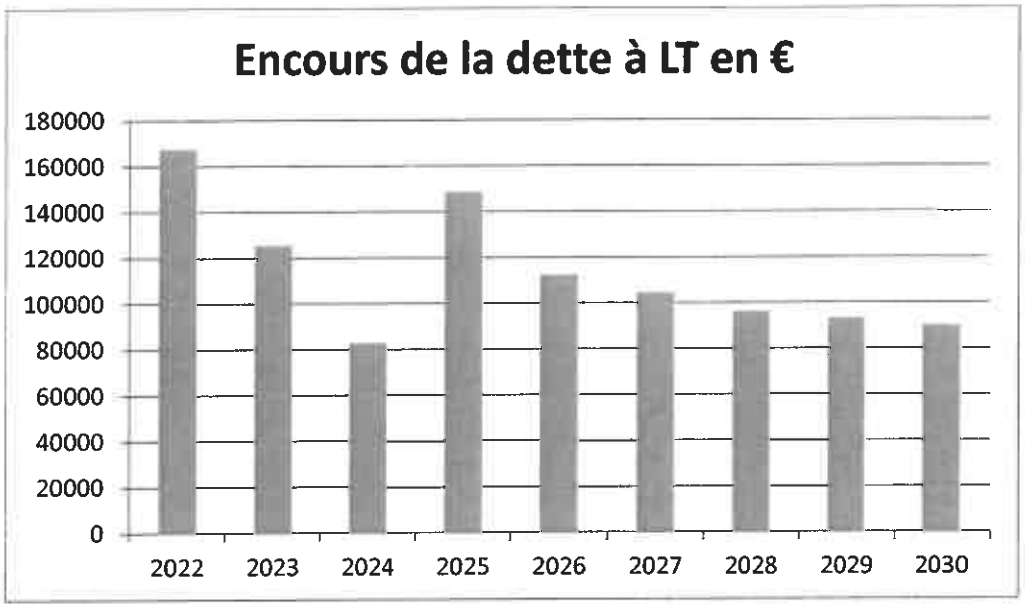
Une personne a été recrutée dans le cadre du dispositif VTA avec un financement complémentaire dans le cadre du programme LEADER pour mener des opérations communes aux Communautés de Communes du territoire dans le cadre du développement économique. Il avait été prévu de maintenir ce poste au sein des effectifs du Parc avec des financements provenant des 3 communautés de communes principalement intéressées. Toutefois, il est possible que cette personne soit recrutée directement par la Communauté de Communes MOVA avec des accords à définir avec les autres intercommunalités et le Parc.

Une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL est prévu depuis le 1er janvier 2025. Ce taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux fonctionnaires territoriaux est porté à : 34,65 % à partir du 1er janvier 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028

Endettement

L'encours de la **dette à long terme** va revenir au niveau qu'il avait en 2023 du fait de la réalisation d'un emprunt pour financer les travaux du bâtiment qui abritera la Maison de la Rénovation et de la fin de l'emprunt réalisé pour les travaux de la chaufferie. L'annuité des emprunts en 2025 a été de 45 716 € (42 883 en capital et 2 833 en intérêts). L'encours de la dette diminuera à nouveau en 2027 du fait de la fin d'un contrat qui représente une annuité de l'ordre de 30 000 euros.

	Durée (ans)	Taux	Dette à l'origine	Annuité	intérêts	Capital	Dette au 31/12/2026
	Emprunts long terme						
Renégociation Crédit Agricole	20	Var.	513 417	30 058	752	29 306	0
Travaux RNR Crédit Agricole	10	1.34	50 000	5 376	211	5 165	10 540
Maison de la Réno Banque des Territoires	25	2.9	105 000	5 896	2 940	2 956	102 044
Totaux en €			**668 417**	**41 330**	**3 903**	**37 427**	**112 584**



Prêts à courts termes

En 2026, trois emprunts **à court terme** seront à rembourser pour un montant total de 290 000 euros en capital et 7 790 euros en intérêts.
Il s'agit de deux emprunts contractés pour les travaux de la maison de la rénovation à hauteur de 190 000 euros en attentes des subventions mobilisées et du remboursement de la TVA. Le troisième concerne des travaux effectués en 2023 sur le site de la Maison du Parc pour les mêmes raisons.

Trésorerie

Le syndicat mixte ne bénéficie plus que de 2 lignes de trésorerie :

Crédit Mutuel	300 000 €
Caisse d'Epargne	150 000 €

La trésorerie du syndicat mixte reste toujours très tendue, du fait de retards d'engagement et surtout de paiement de certains crédits. Début 2026, le montant total des crédits attendus par le PNR, pour des opération réalisées pour lesquelles des arrêtés de subventions ont été obtenus mais dont les versements n'était pas effectués, s'élève à environ 1 000 000 €.
Les taux des lignes de trésorerie ont également augmenté et cela impacte de manière significative le budget du Parc. Le coût total des intérêts s'élève pour 2025 à 14 934€ (pour mémoire ce montant était de 7 327€ en 2022, 17 868 € en 2023 et 28 432€ en 2024).

Le Président rappelle au Comité syndical le projet de sensibilisation à la préservation du bocage (projet local pour le bocage), dans lequel est prévu une opération groupée de plantations, à destination des communes et des agriculteurs.

Cette Opération « Bouchures » a pour objectif de proposer des plantations d'espèces ligneuses bocagères d'origine locale, dans le but de reconstituer et restaurer le maillage de haies sur le territoire du Parc.

Il est proposé une participation financière des bénéficiaires, à hauteur de 20 % du coût total de son opération, soit une prise en charge par le Parc à hauteur de 80 %.

Pour cet hiver 2025-2026, seules des haies champêtres seront plantées. Les coûts retenus sont les suivants :

- Plants : tailles 15 cm ou + à 40 / 60 cm
  - Arbres 2,20 € / plant ;
  - Arbustes 1,55 € / plant ;
  - Buissonnants 2,05 € / plant ;
- Protection gibiers :
  - Gaine plastique (hauteur 60 cm, diamètre 14 cm) avec 2 tuteurs bambous => 0,75 € ;
  - Protection en carton (hauteur 60 cm, diamètre 15 cm) avec 1 tuteur bambou et 1 petit piquet acacia => 1,50 € ;
  - Gaine plastique (hauteur 120 cm, diamètre 20 cm) avec 2 grands piquets acacia => 3,30 € ;
- Paillage : paille de lin au format botte ronde => 28,00 € / botte.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Décide de fixer la participation financière des bénéficiaires à hauteur de 20 % du coût total de leur projet ;
- Charge le Président d'émettre les titres de recettes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE LE BOUCHET 36300 ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture le 29 JAN. 2026

Affiché le 29 JAN. 2026

Certifié exécutoire,

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE LE BOUCHET 36300 ROSNAY

2026.3

Le comité syndical,

Vu l'appel à projets MAIF pour la Biodiversité ouvert le 05 janvier 2026 ;

Considérant que le PNR Brenne répond aux critères d'éligibilité des organisations ;

Considérant le projet « Planter des haies pour lutter contre le changement climatique dans le Parc naturel régional de la Brenne » répond aux critères d'éligibilité des projets.

Après en avoir délibéré :
- approuve le projet présenté ;
- approuve le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Chantiers de plantation	16 000 €	AELB	25 695 €
Achat de plants	35 390 €	Région CVL	10 695 €
		MAIF Biodiversité	15 000 €
TOTAL	51 390 €	TOTAL	51 390 €

- confirme la capacité à isoler comptablement les dons reçus ;
- certifie que le PNR de la Brenne ne récupère pas la TVA sur cette opération ;
- autorise le Président à signer les pièces à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 29 JAN. 2026
Affiché, le 29 JAN. 2026

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

2026.4

Le Président propose au Comité syndical de renouveler l'emploi contractuel de droit public pour une durée indéterminée pour assurer les missions de ludothécaire à la Maison de l'Enfance en application de l'article 332-8-3° du Code général de la Fonction publique. Le Président rappelle que le nombre d'heure mensuel est fixé à 65 h.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- décide de renouveler pour une durée indéterminée à compter du 17 février 2026 l'emploi contractuel à temps incomplet (65 heures),

- dit que la rémunération est basée sur l'indice brut 444 majoré 390 de la Fonction publique territoriale,

- autorise le Président à signer le contrat de travail avec l'agent recruté,

- les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Parc en section de fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY

Le Président,

Laurent LAROCHE

Reçu en Sous-Préfecture, le 10 FEV. 2026

Affiché, le 10 FEV. 2026

Certifié exécutoire,
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA BRENNE
LE BOUCHET
36300
ROSNAY